

**Forum de restitution de l'étude de faisabilité du Parc naturel régional
de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand-Lieu**

Mercredi 28 janvier 2015 – Conseil régional

Etaient Présents :

Régis LE QUILLEC, Agence de l'Eau Loire Bretagne
Philippe GUILLOTIN, Agence d'Urbanisme de la Région Nazairienne
Anne Sophie BOZEC, Agence d'Urbanisme de la Région Nazairienne
Estelle LEMOINE MAULNY, Association Loire Vivante
Dominique CHAGNEAU, Bretagne Vivante
Michelle BURNET, CARENE
Sylvie CAUCHIE, CARENE
François Xavier DUBOIS, Centre Régional de la Propriété Forestière
Pierrick BONNET, Chambre d'agriculture Loire Atlantique
Jean Louis BERNIE, Collectif des Racines et des Hommes
Jean Marie COURTIN, Collectif des Racines et des Hommes
Joseph LAIGRE, Communauté de communes de Pornic
Laurent LAUTREMOUT, Communauté de communes Sud Estuaire
Claude NAUD, Conseil Général 44
Jean François BUCCO, Conseil Général 44
Frédéric MORE, Conseil Général 44
Julien DEDENIS, Conseil Général 44
Jérôme GUEVEL, Conservatoire de l'espace littoral et des espaces lacustre
Jean Luc GIRARD, DREAL
Cécilia STEPHAN, Estuarium
Dany ROSE, Fédération Départementale des Chasseurs
Gérard FREOUR, Fédération Départementale des Chasseurs
Xavier METAY, France Nature Environnement
François CHEVALIER, Grand Port Maritime Nantes Saint Nazaire
Franck HERBRECHT, GRECIA
Denis MUSARD, GIP Loire Estuaire
Stéphanie AUMENIER, GIP Loire Estuaire
Pierre BONA, GIP Loire Estuaire
Guy BOURLES, LPO
Gildas TOUBLANC, LPO
Mickaël POTARD, LPO
Jean Paul NICOLAS, Mairie de Bouée

Thomas GABORIT, Mairie de Bouguenais
Nathalie FLAURAUD, Mairie de la Chapelle Launay
Gilles AVERTY, Mairie de Chauvé
Monique LOUE, Mairie de Corsept
Hervé GENTES, Mairie de Corsept
Carole GRELAUD, Mairie de Couëron
Serge DAVID, Mairie d'Indre
Johan BOBLIN, Mairie de la Chevrolière
Claude MAURICE, Mairie de Montagne
Christian BIGUET, Mairie de Lavau sur Loire
Margarète LE DORTZ, Mairie de Montoir de Bretagne
Christine LE MENN, Mairie de Montoir de Bretagne
Christian CHION, Mairie de Pont Saint Martin
Philippe HIDROT, Mairie de Port Saint Père
Jean Pierre LUCAS, Mairie de Rouans
Patrice MONNERIE, Mairie de Rouans
Mairie de Saint Etienne de Montluc
Jérôme BLIGUET, Mairie de Saint Jean de Boiseau
Pascal EVAIN, Mairie de Saint Père en Retz
Christine MERLET, Mairie de Saint Père en Retz
Joseph GUIBERT, Mairie de Saint Pazanne
Catherine HAMONT, Mairie de Saint Herblain
Josette GARCIA MELGARES, Mairie de Saint Herblain
Christophe BOCQUET, Mairie de Vue
Benjamin LERAY, Mairie de Vue
Olivier HUBERT, Maison du Lac de Grand Lieu
Fanny MALLARD, Maison du Lac de Grand Lieu
Christian COUTURIER, Nantes Métropole
Nathalie HOPP, Nantes Métropole
Loïc BIDAULT, PNR Loire Anjou Touraine
Angélique THUILLIER, SCOT Pays de Retz
Astrid GINGEMBRE, Voyage à Nantes
Eric THOUZEAU, Région Pays de la Loire
Christophe CLERGEAU, Région Pays de la Loire
Bruno COIC, Région Pays de la Loire
Cyril BELLOUARD, Région Pays de la Loire
Stéphane BOUDY, Région Pays de la Loire
Marion LEFEU, Région Pays de la Loire
Anne BASSINET, Région Pays de la Loire
Channig URVOY, Région Pays de la Loire
Lucie JUILIEN, Rouge Vif Territoires
Alexandre PLEURDEAU, Rouge Vif Territoires

Ordre du jour

- Restitution des travaux d'étude de faisabilité,
- Echanges autour du projet et réflexion sur la suite à donner.

Le support powerpoint présenté en réunion est joint au présent compte-rendu.

Propos introductifs

» Monsieur CLERGEAU, Vice-président de la Région Pays de la Loire

Monsieur CLERGEAU introduit le forum en faisant part de l'engagement de l'exécutif régional sur ce projet et de son positionnement comme animatrice du débat, en recherche d'un consensus et permettant la construction d'un projet partagé avec les acteurs du territoire et fédérateur. Il rappelle que ce projet est ancien puisqu'il apparaissait dans le programme électoral des élus en place. Les élus régionaux ont l'intuition qu'un Parc naturel régional sur ce territoire serait intéressant, mais il faut en débattre pour la vérifier et partager le projet. Il rappelle également que les Assises de la Loire positionnaient comme action possible la création d'un PNR sur l'Estuaire. L'opportunité est aujourd'hui offerte aux acteurs du territoire de concrétiser cette idée.

Un PNR est un projet issu du territoire et porté par les acteurs. Les enjeux de l'estuaire sont complexes et questionnent la capacité collective des acteurs à relever ces défis.

La question de la qualité de vie sur ce territoire est directement liée à la qualité de l'environnement et du paysage. L'exemple de la Marque Parc, mise en œuvre dans le PNR de Brière est un bon exemple de valorisation des activités humaines dans le respect de l'environnement.

Concernant le projet de RNN porté par l'Etat, la Région souhaite que la RNN soit abordée de manière concomitante au projet de PNR. En effet, ce dernier sera un projet de territoire porté par les acteurs locaux. La RNN pourrait être un des outils de ce projet et le PNR en être le gestionnaire par exemple. Il rappelle enfin que l'adhésion à un PNR relève d'une démarche libre. C'est un projet choisi par le territoire qui ne sera pas imposé par la Région. Il émane d'une alliance entre acteurs.

Sur la méthode, il évoque la possibilité d'inclure les citoyens dans les réflexions à poursuivre pour faire suite à l'étude de faisabilité. Il souhaite prendre le temps de la consultation large de tous les usagers et acteurs locaux. Tous les enjeux seront mis sur la table. 2015 doit-être un temps d'appropriation. A l'issue de ces débats, les acteurs concernés décideront s'ils souhaitent donner suite, sur quel périmètre et pour quel projet.

Des acteurs du territoire portent d'ores et déjà des projets qui font écho au projet de PNR. Des liens seront à créer à l'image des initiatives de Nantes Métropole (débat Loire), même si seule une partie de leur territoire est concernée par le PNR, et du Grand Port Maritime. Leurs réflexions seront à intégrer.

» Monsieur THOUZEAU, Vice-président de la commission Aménagement du territoire et Environnement de la Région Pays de la Loire

Monsieur THOUZEAU rappelle qu'après cette réunion, il faudra décider si l'on poursuit ou non la réflexion sur le projet. Toutefois, les temps d'échanges seront encore nombreux et concerneront tous les acteurs. La création d'un PNR peut prendre 4 ou 5 ans. La première étape est cette étude de faisabilité. A partir de

ce travail, il faudra savoir quelle est la volonté des acteurs locaux de poursuivre le projet. Il souhaite que 2015 ne soit pas une année blanche et qu'elle permette de poursuivre la réflexion.

Monsieur THOUZEAU présente le périmètre de réflexion pour cette étude, constitué de 43 communes. Il rappelle les objectifs de l'étude et les modalités de concertation mises en place. Il indique que le cabinet RCT, recruté pour réaliser l'étude de faisabilité, a rempli le cahier des charges défini par la Région et l'invite à présenter les grandes lignes de son étude.

» **Madame JULIEN et Monsieur PLEURDEAU, bureau d'étude Rouge Vif Territoires (anciennement RCT)**

Le bureau d'études Rouge Vif Territoires rappelle ce qu'est un PNR, ses missions ainsi que les critères de classement à remplir pour qu'un territoire devienne un PNR. Il présente ensuite les résultats de son étude au regard des différents critères de classement : un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable mais fragile et menacé, des limites territoriales pertinentes au regard du patrimoine identifié (à ce sujet, il propose deux autres périmètres possibles en plus du périmètre de réflexion initiale qui présente également une certaine cohérence) et enfin les plus-values que pourraient apporter l'outil PNR sur le territoire, en tenant compte des acteurs en place. Le bureau d'études Rouge Vif Territoires conclut son propos par son avis sur la faisabilité du projet et indique la pertinence de l'outil PNR pour porter un projet de préservation et de développement durable facilitant la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

» **Monsieur BIDAULT, Directeur du PNR Loire-Anjou-Touraine**

A l'issue de cette présentation, il est proposé à Monsieur BIDAULT, Directeur du PNR Loire-Anjou-Touraine, de partager son point de vue avec l'assistance, puisqu'il a été témoin d'une partie des étapes de cette étude. Il rappelle que l'outil PNR est une spécificité française. Il sert aujourd'hui de modèle pour d'autres Pays qui prennent des dispositions pour permettre l'émergence de projets de territoire dans des espaces naturels et culturels exceptionnels et habités, portés par les acteurs locaux et validés par l'Etat.

Il indique l'importance de baser le projet de création d'un Parc sur deux pieds : un patrimoine exceptionnel et une volonté politique locale. L'un ne pouvant aller sans l'autre. Participant à l'étude des projets de Parcs pour au Conseil National de Protection de la Nature, il lit les projets des candidats au label et conseille aux territoires de ne s'engager dans cette démarche que s'ils ont un identifiant fort, structurant l'image du territoire (ici l'Estuaire de la Loire). Au cours des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de l'étude de faisabilité du présent projet de PNR et auxquels il a assisté, il a ressenti un climat constructif. Il se rappelle que lors des précédentes créations de Parc qu'il a pu mener, le climat était tout autre. Il indique ensuite que les PNR ont des missions très variées qui dépendent du contexte dans lequel ils se trouvent. Par exemple, dans la Brenne, il y a peu d'acteurs locaux structurés et c'est le PNR qui fait beaucoup de choses, comme payer des professeurs dans les écoles de musique ou porter un Plan Local de Santé pour le compte de l'Agence Régionale de Santé. Ici, le rôle du Parc serait tout autre, il pourrait plus prendre la forme d'un assemblage des démarches locales, les coordonnant, notamment en développant les liens entre les rives Nord et Sud de l'Estuaire. Ce territoire est très structuré, il faut rechercher la plus-value du PNR. Il précise enfin que les communes et EPCI ont le choix d'adhérer ou non, même si elles sont dans le périmètre d'étude. Dans son territoire, certaines communes n'ont pas adhéré, mais cet engagement vaut pour 12 ans. Il conseille d'être très attentif dans la définition du périmètre d'étude, s'il est trop grand et que beaucoup de communes n'adhèrent pas au final, cela fait un gruyère et n'est plus

recevable pour le label. L'outil PNR va fêter ses 50 ans en 2017 et il y a aujourd'hui 51 PNR et 20 territoires déclarés candidats.

Echanges avec les participants

Monsieur THOUZEAU engage les échanges en rappelant que la spécificité de ce territoire est d'être un poumon industriel et que l'un des objectifs est l'emploi.

Globalement, les acteurs qui se sont exprimés se déclarent favorables au projet. Certains le pensent judicieux et nécessaire. Un PNR permet de concilier écologie et économie et est piloté par les élus locaux.

Ils font cependant part d'interrogations sur certains points traités ci après.

» Articulation du projet de Parc avec le projet de RNN porté par l'Etat.

Certains acteurs (Des Racines et des Hommes, Fédération de chasse...) s'interrogent sur l'articulation du projet avec celui de RNN (réserve naturelle nationale) porté par l'Etat. Ils se demandent dans quelle mesure l'un et l'autre sont liés. Ils sont opposés à un projet de création d'une RNN dans l'Estuaire et ne veulent plus d'un sanctuaire, d'un espace mis sous cloche. Ils se demandent également qui gèrerait cette nouvelle RNN et quelles seraient les contraintes sur cet espace. D'autres acteurs pensent que les deux projets sont complémentaires et qu'ils nécessitent une construction commune. L'Etat indique que la Ministre a envoyé un courrier au Préfet en fin d'année dernière pour relancer le projet mais les modalités ne sont pas finalisées à ce jour. La RNN est un atout pour la gestion des espaces naturels en lien avec les acteurs du territoire. L'Etat se donne un an pour produire le dossier de préfiguration avant d'engager le processus de consultation formelle. Puis, une concertation avec les acteurs sera proposée. Le pas de temps de création de la RNN est similaire à celui du PNR.

Rien n'est établi, bien que l'Etat envisage plutôt un territoire vaste. La Région indique qu'elle souhaite que ce projet soit étudié dans le cadre de la création d'un PNR, et qu'un futur PNR serait un outil adapté pour gérer une éventuelle réserve. Il est précisé que c'est d'abord un travail sur le projet de territoire et les objectifs qui doit être mené, puis un choix sur le ou les outils les plus adaptés (dont ferait partie la RNN). On ne peut donc pas exclure à priori un projet de RNN dès maintenant. Le choix sera fait à l'issue du débat sur le PNR. La RNN ne doit pas être un préalable à la discussion d'un PNR.

» Définition d'un périmètre pertinent

Il est d'abord précisé que la vasière de Méan et le secteur de Brivet sont bien dans le périmètre de réflexion. Au sujet des périmètres présentés, rien n'est encore défini. Certains acteurs se positionnent pour un périmètre médian, tel qu'utilisé aujourd'hui pour l'étude de faisabilité, d'autres pour un périmètre resserré.

La question des communes actuellement adhérentes du PNR de Brière est abordée par la CARENE pour indiquer la difficulté de se positionner pour ces communes, également très contraintes par le Plan de Protection aux Risques Technologiques. Il est rappelé qu'une commune ne peut être dans deux PNR à la fois mais qu'un travail sous une autre forme est envisageable (convention de partenariat, commune associée, ville porte...) pour associer ces communes de l'estuaire à un PNR Estuaire.

Il est précisé par le Maire de la Chevrolière que le projet de franchissement de la Loire ne doit pas être remis en question par ce projet de PNR.

Une commune interroge également la pertinence du périmètre élargi et demande quelle identité pourrait être trouvée dans un territoire qui rassemblerait le littoral et l'estuaire.

Le Département rappelle le lien entre l'estuaire et des territoires comme la Brière et la Baie de Bourgneuf (au regard des liens qui s'opèrent d'un point de vue écologique entre ces zones humides). Plutôt que de faire un grand territoire « fourre-tout », il serait recommandé de retenir un périmètre resserré mais de définir clairement des modalités de travail avec les territoires périphériques liés.

Si deux scénarii de périmètre sont avancés par le bureau d'études, pour Monsieur THOUZEAU, le périmètre d'étude reste un périmètre possible.

Il est enfin rappelé que la proximité géographique entre plusieurs PNR n'est pas un souci, par exemple les 5 PNR de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sont limitrophes.

C'est bien la question de l'identité qui doit prévaloir à la définition d'un périmètre d'étude.

» Articulation d'un PNR avec les acteurs en place

Les acteurs (Département, Nantes Métropole...) souhaitent que les actions existantes soient prises en compte et que le PNR ne « double » pas celles-ci. A titre d'exemple, les actions de certaines structures ont été citées : les SCOT, les agences de développement, les SAGE... Les grandes lignes stratégiques des documents cadre, notamment des SCOT, devront être prises en compte dans un éventuel projet de charte. A ce sujet, il est rappelé que les SCOT doivent être en « compatibilité » avec les projets de charte.

D'autres territoires plus ruraux sont intéressés par un accompagnement sur certains sujets. Le lien Nord-Sud, bien que pris en compte par Nantes Métropole sur son territoire, fait défaut dans les territoires ruraux du périmètre. Il est aussi indiqué qu'une structure supplémentaire implique des réunions supplémentaires et qu'une organisation devra être trouvée pour rationaliser tout cela. Le PNR est vu comme une occasion d'avoir un seul partenaire qui optimise l'action menée.

Les acteurs partagent l'idée qu'un travail très précis doit-être réalisé sur le « qui fait quoi ». Ils accorderont une grande vigilance à ce point.

Des échanges ont également eu lieu sur les missions que pourraient porter un PNR. Le territoire n'a pas d'opérateur Natura 2000 et cela pourrait être porté par le PNR, comme en Loire-Anjou-Touraine. La mise en lien des actions d'éducation à l'environnement ou le fait de jouer un rôle de relais local pour les agriculteurs sont d'autres exemples.

» Coût éventuel d'un PNR

La question du coût est posée. Il est indiqué que la contribution des acteurs locaux est fonction du projet, plus ou moins ambitieux, que l'on confie au PNR. Pour donner un ordre d'idée, dans certains PNR très peuplés comme celui-ci, la cotisation est de l'ordre d'un euro par habitant et par an. Il est rappelé également que ce sont les élus qui siègent au comité syndical (notamment les communes) qui votent le montant de cette contribution. D'autres contributions de l'Etat, de la Région, du Département viennent compléter le budget du Parc. La Région indique qu'elle investit 2,5 millions d'euros par an dans ses 4 PNR. Il est également rappelé qu'un PNR permet aussi de mutualiser des actions et donc de faire des économies. Une commune indique que la période est plutôt à la réduction du nombre de structures, une connaissance précise des coûts engagés devra être présentée.

Il est à noter que le coût éventuel d'un PNR dépendra de fait des missions qui lui auront été accordées par les acteurs locaux lors de l'élaboration de la charte.

» **Suites possibles de la démarche**

Les acteurs demandent quelles sont les suites possibles de la démarche. Il est rappelé par un acteur qu'Estuarium a déjà mené un travail d'assembler des dynamiques locales.

La Région propose de diffuser le compte-rendu et le support d'animation de cette réunion puis le rapport complet élaboré par le bureau d'étude Rouge Vif Territoires. Il est indiqué que beaucoup de choses sont encore à creuser et qu'une nouvelle phase de concertation pourrait être engagée rapidement. Elle souhaite d'abord que les communes formulent leur intérêt pour continuer à réfléchir ensemble sur le projet. L'équipe de la Région se tient à l'entière disposition des acteurs locaux pour aller présenter le projet, notamment auprès des communes et communautés de communes. Les modalités du portage de la réflexion, autour d'une structure de préfiguration existante ou à créer sont encore à définir. En conclusion, Monsieur THOUZEAU rappelle que la Région accompagne ce projet, mais ne fera pas à la place des acteurs locaux, c'est donc à eux d'approfondir la réflexion.